

# Gardiens francophones en grève, Flamands au turbin

PRISONS La dimension communautaire du dossier complique la résolution du conflit

- Les matons wallons et bruxellois se croisent les bras depuis 19 jours.
- Leurs homologues du Nord sont au travail.
- Pourquoi ?

Il n'aura pas fallu longtemps pour que le communautaire s'invite dans le dossier des prisons. Pendant que, depuis près de trois semaines, les gardiens de Wallonie et de Bruxelles se croisent les bras, ceux du Nord bossent : en Flandre, les syndicats ont accepté la proposition du ministre de la Justice, même s'ils sont confrontés, aussi, à un manque criant de personnel.

En Flandre, on n'hésite pas à pointer la culture grévicultrice : « *En Wallonie et à Bruxelles, le fait de cesser le travail s'assimile à un réflexe pavlovien face au moindre sentiment d'insatisfaction.* » écrivait Jan Segers dans le *Laatste Nieuws*.

Ces différences d'appréciation syndicale créent un nouveau malaise au sein du gouvernement. Pour la N-VA, le dossier est communautaire. Nationalistes et libéraux flamands remettent sur la table l'épineux dossier du service minimum et

la remise en cause du caractère absolu du droit de grève dans les services publics. Au CD&V, on freine des quatre fers. Au MR, on masque mal son embarras face à des syndicats qui « *ne parviennent pas à maîtriser leur base* ».

Les syndicats du Nord comme du Sud refusent de communautariser le dossier. Leurs délégués soulignent que les infrastructures des prisons, les méthodes de travail et les pyramides des âges des gardiens ont créé des disparités dans les deux grandes Communautés du pays.

## « Comment travailler autrement ? »

Contrairement à Bruxelles et à la Wallonie, les organisations syndicales flamandes ont accep-

té en décembre 2014 un protocole d'accord mettant en place un plan de rationalisation et d'optimisation des moyens, baptisé « *Comment travailler autrement ?* » L'idée de base consiste à rassembler un maximum de personnel en journée, ce qui permet de fonctionner avec moins de surveillants lors des « pauses » du matin et du soir. La volonté est de tenter d'atteindre l'objectif de réduction de 10 % de la masse salariale prévue par le gouvernement tout en assurant le service

aux détenus.

« *Les rythmes de non-remplacement des surveillants partant à la retraite ne sont pas les mêmes en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. Dans la partie francophone, le turn-over est très important. En Flandre, la pyramide des âges a entraîné le départ à la retraite de nombreux surveillants. Du coup, les prisons flamandes ont été les premières touchées par la pénurie de personnel. Elles avaient la corde au cou et se sont engagées*

*les premières dans le plan de rationalisation* » explique Laurence Clamar, secrétaire permanente CSC.

Les prisons francophones ont été touchées un peu plus tard. Acculées à leur tour par la pénurie de plus en plus criante de personnel, par les nouveaux assainissements alignés lors du dernier contrôle budgétaire, et par la fin du cumul des jours de maladie, les organisations syndicales francophones expriment leur ras-le-bol. Plus question pour elles d'accepter le processus de rationalisation mis en place au Nord du pays. « *Il faut en revenir à l'application du plan de personnel de 2014, soit 7.222 statutaires (soit un engagement de quelque 400 agents pénitentiaires, NDLR). On ne*

*peut plus continuer à travailler dans ces conditions* », s'indigne Michel Jacobs, secrétaire général CGSP.

Son homologue de la CSC renchérit : « *Nous avons eu droit à trois concertations avec le ministre qui ont toutes débouché sur des mesures qui correspondaient aux besoins des prisons du Nord du pays. Mais ne réglait en rien ceux des prisons francophones.* »

## « Pas le choix »

Filip Dudal, délégué flamand de l'ACV acquiesce : « *Si nous avons chez nous le plan de rationalisation, c'est que nous n'avions pas le choix. C'était le seul moyen de fonctionner, en dépit de la compression des effectifs des agents. Mes alter ego francophones ont été confrontés aux mêmes problèmes plusieurs mois plus tard. Ajoutez à cela que la Flandre a davantage investi dans ses prisons qu'ailleurs dans le pays. Plus sécurisées, elles offrent plus de possibilités de rationalisation. C'est vrai, l'absentéisme des agents francophones est plus élevé. Plutôt que d'en tirer des conclusions caricaturales, on pourrait peut-être en attribuer la cause à une surcharge de travail plus importante là-bas qu'en Flandre.* » ■

DIRK VANOVERBEKE

## LETTRE AU SEIZE

### Les avocats à Charles Michel : « Allez dans les prisons »

Après 19 jours de grève dans les établissements pénitentiaires, les avocats francophones ont mis, mercredi, la pression sur le gouvernement. Dans une lettre au ton ferme, adressée au Premier ministre avec tous les ministres en copie, le président

de l'Ordre des barreaux francophones et tous les bâtonniers francophones et germanophones dénoncent : « *Un seul repas est servi par jour (trois repas en un), les détenus n'ont, au mieux, la possibilité de prendre une douche qu'une fois tous les trois jours. Ils ne bénéficient plus de renouvellement de leurs linges. Dans la plupart des cellules, les toilettes ne sont plus en état de fonctionnement. Dans bon nombre de cellules, on en est toujours au seuil hygiénique qui ne peut*

*être vidé qu'une fois, en matinée.* »

Les avocats demandent directement au Premier ministre d'intervenir, alors qu'on sait que le dossier est aux mains du ministre de la Justice, Koen Geens. « *Nous espérons que vous entendrez cet appel d'urgence. Il en va de la crédibilité de notre pays. Pouvez-vous nous suggérer de vous rendre vous-même sur place pour en faire le constat ?* »

Une demande reçue ? Non.

Le gouvernement n'entend pas se laisser entraîner dans un sentiment d'urgence. Il voit aussi, dans cette affaire, que les faits plaident pour un service minimum dans les prisons. Derrière cette guerre des nerfs, il y a évidemment le sort des détenus, que dénoncent les avocats. Mais les acteurs savent que, dans ce dossier, la sensibilité de l'opinion est beaucoup plus faible que pour une grève à la SNCB ou à l'aéroport.

B.DY

# négociations Roulement militaire et rencontre probable vendredi

Combien ? 180, 40 ou 120 ? La confusion autour des chiffres du contingent militaire déployé dans les prisons en grève a repris de plus belle ce mercredi. A la mi-journée, on apprenait que 120 militaires prenaient le relais des 40 déjà en faction. 120, pour en remplacer 40 ? Non, puisque la mission militaire est assurée sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Les hommes sont donc répartis en trois pauses, et donc 120 en tout. En outre, 60 restent mobilisables, amenant le « pool » de militaires disponible aux 180 annoncés ce dimanche. CQFD, le compte y est.

Par ailleurs, les fantassins spadois ont donc été remplacés par des policiers militaires et pourront donc rejoindre le programme Homeland de sécurisation des rues. Un roulement accueilli tièdement par les syndi-

cats. « *La formation des policiers militaires est peut-être plus adaptée aux tâches demandées dans les prisons. A savoir la sécurisation de lieux, l'escorte ou la surveillance de... prisonniers de guerre. Leur façon de procéder est assez similaire à celle des policiers sous les ordres desquels ils travaillent* », estime Concetto Bandinelli délégué permanent au syndicat militaire acmp-cgpm. « *Toutefois, comme ces policiers militaires n'étaient pas mobilisés dans le cadre de Homeland, cela signifie que l'effort demandé à l'armée s'accroît* », balance Gilles Van Oosthuijze, dirigeant responsable du SLFP Défense.

## Nouvelles négociations à venir

La mission durera donc jusqu'aux « *alentours du 18 mai* », a expliqué le ministre de la Justice Koen Geens à la commission Justice de la Chambre. Le ministre

rencontrait par ailleurs les directeurs de prisons ce mercredi soir pour « *évaluer les pistes* » de sortie de crise. Les directeurs et pas les syndicats ? C'est que les deux parties sont dans l'expectative. « *J'attends que le ministre se tourne vers les syndicats* », explique Michel Jacobs, secrétaire

fédéral CGSP. « *Bien entendu, il a la possibilité de régler quelques problèmes avec les directeurs mais devra repasser par les négociations pour arrêter cette grève. On s'attend de toute façon à ce que rien ne bouge d'ici la réunion du Kern, vendredi matin* ». Du côté du cabinet du ministre, on « *espère une réunion vendredi avec les syndicats* ». A suivre donc, sauf que la Belgique a été condamnée pour « *violation des droits d'un détenu* », pour la quatrième fois en 17 jours. ■

TH.CA.

## TÉMOIGNAGE

### « Ceux qui sont le plus en manque en prison, ce sont les papas »

« *Avec cette grève, on n'est pas les moins bien lotis* », avertit Youssef, la trentaine, qui purge depuis novembre 2013, à la prison de Marche, une peine de 6 ans de prison qui lui a été infligée dans le dossier des « faux douaniers » de Gouvy. Dans cet établissement pénitentiaire comptant un peu plus de 300 prisonniers, la direction se retrousse les manches, explique-t-il. Les douches, les détenus n'en manquent pas, contrairement à ceux de Lantin par exemple. Les repas, ça va plus ou moins : « *On sert le petit-déjeuner et le souper en même temps que le repas chaud de midi* », explique Youssef. Les médicaments sont distribués, ils ont pu récupérer des sorties au préau ces derniers jours : « *Mais les gens de la direction*

*sont partout à la fois, et ils sont épuisés, ça se voit à leur tête !* ». Ils vont, explique-t-il, jusqu'à s'arranger pour gérer les machines à laver afin de ne pas laisser les prisonniers dans la saleté. Ils essayent de leur distribuer un peu de tabac, de les rassurer comme ils le peuvent. Et ils se décarcassent, ajoute le trentenaire, pour permettre à ses codétenus et lui l'accès au téléphone.

Youssef est devenu papa, ce dimanche. C'est son premier enfant, un fils. Il aurait voulu assister à l'accouchement, partager ce moment avec la maman qui, en raison d'une grossesse à risque, n'a plus pu lui rendre visite depuis deux mois. Ça devait être un grand jour, un des plus beaux de sa vie : « *J'avais eu l'accord de la direction pour y être, mais rien n'a pu être mis en place sur le plan pratique parce que nous n'avons plus d'accès au service social. J'ai espéré jusqu'au dernier moment que la situation se débloque, mais ça n'a pas été le cas...* » L'enfant est en bonne

santé, la maman l'a rassuré. C'est à distance qu'il a vécu ce moment, et le temps qui s'écoule avant qu'il puisse prendre le nourrisson dans ses bras lui semble « *être une éternité* ».

« *On a parlé, dans les médias, de détenus en manque de drogue* », poursuit Youssef. « *Pour ce qui est de cette prison, ceux qui ont de vrais problèmes de drogue reçoivent de la méthadone. C'est vrai que certains n'ont plus leur petit joint qui leur faisait un peu oublier qu'ils étaient en prison, ils ont un peu plus difficile, sans doute. Mais ce n'est rien à côté du manque de la famille. Ici, vous avez des hommes qui sont tellement accros à leur copine qu'ils ne vivent que pour ses visites. Ici, vous avez des papas qui essayent, malgré la privation de liberté, de voir grandir leurs enfants. Ceux qui sont le plus en manque en prison, ce ne sont pas les drogués : ce sont les papas ! Et d'ajouter : Vous n' imaginez pas à quel point* ».

LWS